

Le séjour de votre enfant au CRF de Villiers-sur-Marne

MODE D'EMPLOI



C'est le premier jour d'hospitalisation de votre enfant au centre et de nombreuses informations vous sont transmises.

Les professionnels de l'établissement, soucieux de faciliter le séjour de votre enfant, ont regroupé dans ce livret un certain nombre d'informations pratiques.

Les choix faits par l'établissement pour le quotidien de votre enfant ont un double objectif :

- répondre à vos attentes et à celles de votre enfant
- ne pas occasionner de gêne pour les autres patients.

Bonne lecture.

J'ai des difficultés avec la langue française. Comment puis-je faire ?

Les professionnels vous guideront.

N'hésitez pas à le signaler dès votre admission. Nous solliciterons les professionnels parlant votre langue pour répondre à vos interrogations.

عندي صعوبة في اللغة الفرنسية . ماذا علي فعله؟

لدينا مهنيون من من أجل توجيهكم ومساعدتكم

لائحة لمهنيين يتكلمون لغات أجنبية توجد عند المعيدة
الإجتماعية و عند رؤساء الأقسام.

I have difficulties with the French language. What can I do ?

The CRF's staff will be happy to help you when you need it. Don't hesitate to mention it during your admission at the CRF. We will inform our English-speaking staff members so that they can help you during your stay.

Tengo dificultades con el idioma Francés. Que puedo hacer ?

Los profesionales de salud pueden ayudarle. No elude a decirlo durante su admisión al centro. Las personas que hablan español al CRF contestaran todas sus preguntas.

SOMMAIRE

Les soins de mon enfant	1
La scolarité	3
La prise en charge éducative	4
Les visites et l'hébergement des parents	6
Mes autres interrogations	7
La sortie de mon enfant	8

LES SOINS DE MON ENFANT

J'ai des renseignements à demander sur le traitement de mon enfant. A qui dois-je m'adresser ?

Votre enfant est pris en charge tout au long de son séjour par un des médecins de l'établissement. Nous l'appelons le médecin référent.

Le médecin référent est votre interlocuteur privilégié.

Vous pouvez solliciter auprès de lui un ou plusieurs rendez-vous pendant toute la durée du séjour de votre enfant. De même, le médecin vous contactera pour vous informer des modifications dans la prise en charge de votre enfant et des modalités de sa sortie le moment venu.

Si vous ne pouvez vous rendre disponible pour le rencontrer au centre de rééducation, un rendez vous téléphonique est toujours possible.

A l'entrée

Il réalise le bilan médical d'entrée de l'enfant et, après s'être concerté avec les autres professionnels de l'établissement, vous proposera, ainsi qu'à votre enfant, son projet thérapeutique.

Vos remarques et celles de votre enfant quant à ce projet seront les bienvenues.

Pendant le séjour

Il assure le suivi médical de votre enfant et coordonne les prises en charges paramédicales qu'il a prescrites.

Toutes les semaines une réunion de synthèse pluri professionnelle a lieu sur le plateau de rééducation et permet ainsi de faire le point sur l'avancée du projet thérapeutique de votre enfant.

A la sortie

En concertation avec vous, votre enfant et les professionnels intervenant auprès de lui, le médecin fixe la date de sortie.

En cours de séjour, un passage d'hospitalisation complète en hôpital de jour est possible si l'état de votre enfant le permet et le justifie.

Les autres professionnels concernés par la prise en charge de votre enfant sont aussi là pour vous répondre dans la mesure de leurs compétences.

Je voudrais assister aux soins infirmiers de mon enfant. Comment dois-je faire ?

En respectant les mesures d'hygiène et les conseils du personnel soignant, vous pouvez être présent et participer aux soins et à la toilette de votre enfant. Au préalable, merci de prendre contact avec le cadre infirmier ou son adjointe.

Je voudrais assister à la rééducation de mon enfant. Comment dois-je faire ?

Vous êtes invité aux 2 premières séances de rééducation. En cours de séjour, vous pouvez revenir en prévenant le chef de service. Les ergothérapeutes, en plus de leur travail au quotidien auprès des enfants, peuvent vous donner des conseils pour le choix d'un fauteuil roulant, l'achat de matériel adapté et pour l'aménagement de votre domicile.

Pour joindre un des chefs de service ou un des professionnels afin de leur demander des informations, vous pouvez les joindre par téléphone aux heures d'ouverture des services (consultez l'annuaire annexé au livret d'accueil).

Mon enfant doit aller en consultation, puis je l'accompagner ?

Vous êtes le/ la bienvenu(e).

Les dates de consultation vous sont communiquées par le médecin, sa secrétaire ou la cadre de santé infirmière.

Je suis angoissé(e), inquiet(e), mon enfant aussi. La prise en charge au centre est difficile et cela perturbe beaucoup notre quotidien. Que puis-je faire ?

Le médecin référent et l'ensemble des professionnels sont à votre écoute ainsi qu'à celle de votre enfant. Deux psychologues sont présents au sein de l'établissement et peuvent intervenir à votre demande ou à la demande du médecin de votre enfant si lui et vous-même en êtes d'accord.

LA SCOLARITE DE MON ENFANT

La continuité de la scolarité de votre enfant sera assurée s'il est scolarisé en classe primaire (jardin d'enfant au CM2), secondaire (collège et lycée) ou dans l'éducation spécialisée (IME, ITEP, IEM...)

Il bénéficiera d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui fait partie intégrante du projet thérapeutique de votre enfant au CRF.

Le PAI se décline en 3 phases :

- L'évaluation des connaissances à l'entrée, réalisée dans les 15 jours qui suivent l'arrivée de votre enfant.
- L'élaboration du PAI de votre enfant réalisée par l'équipe pédagogique et approuvée par vous-même ou le responsable légal de votre enfant.
- Le bilan de sortie qui vous sera envoyé dans la quinzaine qui suit le départ de votre enfant ainsi qu'à son établissement d'origine.

Les cours sont réalisés par classes à double niveaux (pour le primaire : cycle 2, cycle 3, pour le secondaire : 6ème-5ème, 4ème-3ème, 2ème à terminale). La scolarité au CRF se fait sur 4 jours pour l'ensemble des classes primaires, secondaires et de l'éducation spécialisée.

Horaires de la scolarité primaire,
6ème-5ème et classes Relais

Lundi, mardi, jeudi	9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h (13h-17h pour les 6ème-5ème)
vendredi	9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

Horaires de la scolarité secondaire
à partir de la 4ème

Lundi, mardi, jeudi	9 h à 13 h et 14 h à 17 h
vendredi	9 h à 13 h et 14 h à 16 h

Pour les classes primaires, du CP au CM2, l'enseignement est assuré par 1 enseignant pour le cycle 2 et le cycle 3. Le travail scolaire s'y effectue par petits groupes de niveau au rythme de chaque enfant. Pour les classes secondaires d'enseignement général et SEGPA, une équipe pédagogique enseigne les matières suivantes : mathématiques et SVT, physique et chimie, français, philosophie, langues vivantes (anglais, espagnol), histoire-géographie, économie.

Si votre enfant est scolarisé en éducation spécialisée. Il bénéficiera d'un suivi éducatif et scolaire en fonction de son niveau de compréhension, assuré par une équipe d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs formés au soutien scolaire et aux troubles du comportement.

Vous pouvez apporter votre concours pour la scolarisation de votre enfant en nous faisant parvenir le jour de l'entrée, son dernier relevé de notes, ses derniers cours et les coordonnées de son établissement ainsi que celles du CPE et Professeur principal. Dès la première semaine, le responsable du pôle éducatif et scolaire ou son adjointe prendra contact avec l'établissement d'origine de votre enfant.

Nous pouvons recevoir par mail les cours et devoirs de votre enfant en provenance de son établissement scolaire et les lui transmettre afin qu'il maintienne le lien avec ses enseignants et une continuité de sa scolarité. Pour ce faire vous pouvez transmettre à l'équipe pédagogique de votre enfant les adresses mails suivantes :

La responsable du pôle éducatif et scolaire : elisabeth.boillon@crrf-villiers94.org

L'adjointe de la responsable du pôle éducatif et scolaire : sophie.battisti@crrf-villiers94.org

LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE DE MON ENFANT

Les enfants sont pris en charge en dehors des temps de rééducation, de soins et de scolarité, par les éducateurs de l'établissement. L'équipe est vigilante à l'équilibre moral et relationnel de votre enfant tout au long de son séjour.

Elle met en place et encadre les loisirs qui lui seront proposés : jeux vidéo, activités manuelles, journées et soirées à thème, projection vidéo, sorties culturelles.

Les activités d'animation proposées à votre enfant sont adaptées à son âge et à ses goûts. Les patients sont répartis en salle de jeux par niveaux de scolarisation : CP à CM1, CM2 à 6eme-5eme, 4eme à terminale.

Horaires d'animation en soirée		
Groupe de vie des CP à CM1	Groupe de vie des CM2 à 6eme-5eme	Groupe de vie des 4eme à terminale
17 heures à 20h30 Sommeil : 20h45	17 heures à 21h30 Sommeil : 22h	17 heures à 21h45 Sommeil 23h

Le planning général d'animation du groupe de vie de votre enfant est affiché à l'entrée de sa salle de jeux. Vous pouvez également consulter le planning des actions proposées le mercredi sur le panneau d'affichage des animations, près des salles d'animation.

Le secteur Arc-en-ciel

Les enfants du secteur Arc-en-ciel sont pris en charge par des aides médico psychologiques en journée aidées par un éducateur spécialisé de 10h à 12h et de 15h à 17h. Ils sont accueillis sur la classe Relais 2 les jours scolaires en fonction de leurs capacités d'apprentissage.

A qui puis-je m'adresser pour obtenir des compléments d'informations sur la scolarité et la prise en charge éducative ?

Le responsable du pôle éducatif vous recevra, si vous le souhaitez, pour un complètement d'information sur la prise en charge éducative et scolaire proposées à votre enfant ou pour toutes informations que vous jugerez utile de nous transmettre et qui pourra aider à la prise en charge au quotidien de votre enfant.

A qui puis-je m'adresser pour obtenir des compléments d'informations sur la scolarité et la prise en charge éducative ?

Le responsable du pôle éducatif vous recevra, si vous le souhaitez, pour un complètement d'information sur les activités d'animation proposées à votre enfant ou pour toutes informations de votre part qui pourra aider à la prise en charge au quotidien de votre enfant.

VISITES ET HEBERGEMENT DES PARENTS

Quand puis-je venir voir mon enfant avec ma famille?

Entre 13h et 20h tous les jours y compris le weekend. Les visites doivent néanmoins respecter le planning de soins et de scolarité. Les jours d'école, les visites peuvent avoir lieu à partir de 17h.

Les visiteurs mineurs sont autorisés, sous réserve d'être accompagnés par un adulte.

Et la nuit, puis je dormir au centre ?

En fonction des disponibilités, une chambre parent-enfant pourra vous être attribuée les premiers jours suivant l'arrivée de votre enfant. Un lit d'appoint sera mis à votre disposition. La durée de mise à disposition de la chambre parent-enfant est limitée à 1 semaine. Pour toute demande, veuillez-vous adresser au cadre de santé infirmier.

Votre enfant est hospitalisé pour un séjour plus ou moins long dans notre établissement. Vous habitez loin du centre et souhaitez être le plus souvent possible auprès de votre enfant, pouvoir échanger régulièrement avec les équipes concourant à sa prise en charge.

Comment vous rendre disponible ?

Où dormir ?

Quelles aides attendre ?

L'assistante sociale vous guidera dans la recherche de la solution la plus adaptée à votre situation.

Des maisons de parents peuvent vous accueillir durant l'hospitalisation de votre enfant. Toutes sont accessibles en transport en commun.

A 40 mn

La Croisée

18 rue du Sergent Bauchat

75012 PARIS

Tél. : 01 40 19 95 06

A 1h

Le relais 113

113 rue du Gal Leclerc

94000 CRETEIL
Tél. : 01 48 98 98 70

A 1h20
Le rosier rouge
16 avenue du Gal de Gaulle
92170 VANVES
Tél. : 01 41 33 30 30

MES AUTRES INTERROGATIONS

J'ai des demandes au sujet de papiers administratifs et j'ai des soucis pour faire valoir mes droits. A qui puis-je m'adresser ?

L'assistante sociale est à la disposition des familles pour les accompagner et solliciter avec eux les aides auxquelles elles peuvent prétendre.

J'ai d'autres questions. A qui puis-je les poser ?

De préférence, adressez-vous au médecin référent de votre enfant qui vous orientera vers le professionnel compétent.

LA SORTIE DE MON ENFANT

Les permissions de sortie

A partir du deuxième weekend suivant l'admission de votre enfant, si le médecin le juge possible, votre enfant pourra bénéficier de permissions de sortie pour le weekend (48 heures d'absence maximum).

Un bon de demande de permission est à remettre à l'accueil du centre, au plus tard le mardi précédent le weekend (exemplaires de bons joints au livret d'accueil ou disponibles à l'accueil).

Le départ est autorisé du vendredi 16h30 au dimanche (retour avant 18h30 si repas au centre, retour avant 19h45 sinon).

En cas de départ le samedi : le départ est possible à partir de 13h, avec un retour le dimanche ou le lundi matin (entre 8h30 et 8h50).

Le passage par l'accueil du centre est obligatoire pour les départs et sortie (vérification des autorisations et enregistrement).

L'assurance maladie ne prend pas en charge les transports sanitaires pour les permissions de sortie. Vous devez donc vous organiser par vos propres moyens pour venir chercher et ramener votre enfant au centre.

Dans certains cas (patients en ALD), les transports peuvent être pris en charge (sous réserve d'un accord préalable de l'assurance maladie) : pour vérifier vos droits, adressez-vous au service des admissions, chargé de coordonner les transports sanitaires au sein du centre.

Ça y est le jour de la sortie de mon enfant approche !

Votre enfant va prochainement quitter l'établissement.

C'est le médecin de votre enfant qui prend la décision de sa sortie et qui décide avec vous de la date.

Lors de l'entretien de sortie, le médecin vous informera de la suite à donner au séjour de votre enfant.

Un certain nombre de documents vont vous être remis pour assurer la suite de sa prise en charge.

Le dossier de sortie de votre enfant vous sera remis le jour de son départ définitif.

Il comportera les ordonnances et courriers nécessaires à la poursuite du traitement en ville ou en institution.

Les professionnels de la rééducation ainsi que les soignants réaliseront le cas échéant des fiches de liaison pour leurs confrères de ville.

Le responsable du pôle éducatif et scolaire transmettra un bulletin de scolarité à la structure scolaire de votre enfant.

Pour que le retour en institution se passe au mieux, le médecin de votre enfant et l'assistante sociale prendront contact avec les référents habituels de votre enfant.

Votre enfant peut bénéficier d'un transport sanitaire pour le retour à domicile. Si vous le souhaitez, veuillez effectuer la demande auprès du service des admissions au moins 48h avant la sortie.

J'ai des suggestions à faire. Comment en faire part et à qui ?

- Oralement aux chefs de service
- Sur le cahier de suggestions à l'accueil
- Demander un RDV auprès du directeur
- Ecrire au directeur
- Remplir le questionnaire de satisfaction